



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 février 2023 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1^{ER} Adj -AMELOT Alain 2^{ème} adj - BES Sylvie 3^{ème} adj.

LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert COURANDON Emilie - GRANGE Thierry - LEROUX Nouria MANCEAU Marc
MARTIAL Ludovic - SOLIER Didier - TOULAIN Dominique

Ont donnés leur pouvoir

LEROUX Nouria a donné son pouvoir à Chantal TOPART

11 Présents et 1 représenté = 12 membres votants sur 12 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Indemnité des agents recenseurs et coordinateur
- 2- Demande de secours financiers de la part du Département de l'Eure
- 3- Conditions tarifaires de location de la salle des fêtes 2023
- 4- Rapport d'activité de l'INSE
- 5- Paiements des investissements 2023 par anticipation du vote du BP 2023
- 6- Participations scolaires des enfants hors commune pour le primaire

Infos

- 1- Villes et villages fleuris – travaux à envisager
- 2- Vélo route
- 3- Travaux de mise en sécurité du camping

Questions diverses

DEROULE**Point 1** – Indemnité des agents recenseurs et coordinateur

Du personnel de la mairie s'occupent du recensement, comment paye-t-on ?

Christine GROT a travaillé environ 2h par jour pour 1 mois – on a donné 770€ en 2017
Graziella MORIN travaillé environ 1h par jour pour 1 mois

PROPOSITION Coordinateur et recenseur Christine GROT : 800 € brut
Recenseur seul Graziella MORIN : 300 € brut

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – Demande de secours financiers de la part du Département de l'Eure pour un couple Lyrois.

Ces personnes, suite à l'inflation, ont reçu un courrier de rappel relance concernant des factures d'électricité pour un montant de 2.870€. Le département nous demande de participer à hauteur de 100€.

PROPOSITION 8 votes pour, 4 contre pour cette aide exceptionnelle.

ACCORD VOTE A LA MAJORITE

Point 3 - Conditions tarifaires de location de la salle des fêtes 2023.

Notre nouveau traiteur organise des repas dansants à la salle des fêtes et demande la gratuité de la location.

Compte tenu de l'augmentation EDF et Fioul les tarifs « commune » uniquement sont revus et un tarif été/hiver est proposé :

1 - PROPOSITION pour le tarif commune applicable à partir du 6 février

PERIODE	TARIF
DU 01 NOVEMBRE AU 31 MARS	260 €
DU 01 AVRIL AU 31 OCTOBRE	200 €

2 – PROPOSITION pour le tarif PROFESSIONNEL

200€, quelle que soit la période de l'année. Ce tarif sera appliqué pour les professionnels organisant des manifestations à la salle des fêtes de la Neuve Lyre uniquement.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 4 – Rapport d'activité de l'INSE

Le rapport annuel INSE 2021 a été remis et doit être accepté

PROPOSITION : accepté

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.

Point 5 – Paiements des investissements 2023 par anticipation du vote du BP 2023

Pour clôturer l'exercice 2022, les derniers investissements effectués ne peuvent pas être payés.

Le 11 janvier 2023 dernier nous avons délibéré une anticipation de dépense autorisée à hauteur d'1/4 des dépenses d'investissements du BP 2022.

PROPOSITION : Faire un «annule et remplace» de la délibération du 11 janvier 2023 pour modification du montant des dépenses d'investissement par anticipation - 53131.18€ au lieu des 143.797,77€.

Demande d'autorisation du paiement des investissements en additionnant les 53131.18 au reste à réaliser 2022 de 13.920€.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.

Point 6 – Participations scolaires des enfants hors commune pour le primaire

Pour les enfants qui ne dépendent pas du RPI des Lyre, il est demandé au Maire de la commune de résidence de l'enfant une participation des frais de scolarité au titre de 2021-2022 de 629.68€, par élève.

PROPOSITION : le coût par élève hors commune est de 629.68€ par enfant.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.

INFOS**1-** Villes et villages fleuris – travaux à envisager

Le 14 février 2023 une réunion est prévue avec Madame Maillard, coordinatrice départementale, Monsieur Coubé, CAU27 afin qu'ils nous présentent les types d'aménagement à faire dans le village.

Chaque projet d'aménagement devra être proposé au CEREMA avant de faire la demande de subvention . Les projets présentés pour notre commune pourraient être, par exemple : la promenade des lavoirs (la petite rivière) ou la sente piétonne, route de Rugles.
Le recensement des aménagements sera effectué par Daniel DHAESE, une étude suivra pour présentation au Conseil.

2- Vélo route – Daniel DHAESE

1^{er} tracé de BEAUMONT à RUGLES en passant par ROUGE-MOULIN et voie partagée devant le Château de La Chapelle.
Les travaux seraient pris en charge par le département.

2^{ème} tracé du FIDELAIRE – EVREUX mais des démarches sont en cours car des terrains sont privés.

3- Travaux de mise en sécurité du camping

La borne et la barrière sont installées – une barrière de 3m au lieu des 4m prévus, la facture est donc en attente.

Une étude concernant la protection du boulodrome est en cours, les 1^{er} devis environ 6000€. Les thuyas de la première rangée sont à enlever, un devis est demandé.

TOUR DE TABLE

TOULAIN Dominique : Xavier des établissements CHRETIEN est déçu que le congélateur n'ait pas été acheté chez eux. Le congélateur n'est pas encore acheté . Daniel DHAESE demandera un devis aux Ets Chrétien.

Aucune autre question.

LA SEANCE SE TERMINE à 21H07

PROCHAIN CONSEIL - DEBUT AVRIL 2023 pour la préparation des budgets.